

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Tragédie ferroviaire à Lac-Mégantic Le BAC demeure au service des sinistrés

Montréal, le 15 juillet 2013 – Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) est de retour aujourd'hui à Lac-Mégantic afin de répondre aux questions d'assurance des sinistrés et de les informer sur la couverture de leurs contrats d'assurances habitation et automobile et sur le processus de règlement de leurs réclamations.

Le point sur les couvertures d'assurance

Bon nombre des dommages subis résultent de l'incendie et de l'explosion, des risques qui sont couverts dans les contrats d'assurance habitation.

Parmi les autres types de dommages figurent les pertes de contenu de congélateurs et les frais additionnels que des résidents ont dû payer ou devront engager pour se loger et se nourrir, des frais qui sont aussi couverts par le contrat d'assurance habitation.

Quant aux véhicules automobiles ayant subi des dommages, le BAC rappelle que ces derniers sont couverts en vertu du contrat d'assurance automobile selon que l'assuré ait acheté la protection « *Tous risques* », « *Accidents sans collision ni versement* », ou encore, la protection « *Risques spécifiés* ».

Étant donné les différences possibles d'un assuré à l'autre, notamment au niveau des montants de garantie, le BAC tient à rappeler qu'il est important que les sinistrés rapportent, si ce n'est pas déjà fait, le sinistre à leur assureur ou leur courtier qui pourra leur donner l'heure juste et les informer de la marche à suivre.

Une industrie mobilisée au service de la population

« Depuis une semaine, nous coordonnons nos efforts avec les assureurs, le ministère de la Sécurité publique et la Croix-Rouge pour répondre aux besoins et aux questions d'assurance des sinistrés. Nous sommes présents aujourd'hui à la polyvalente Montignac avec tous les ministères et organismes concernés », a souligné Line Crevier, responsable des affaires techniques et du Centre d'information sur les assurances au BAC.

Le BAC et ses membres mettent tout en œuvre afin que les demandes d'indemnisation soient acheminées et traitées pour faire en sorte que les assurés puissent reprendre, le plus rapidement possible, une vie normale.

À propos de l'Unité mobile d'aide à la communauté

L'Unité mobile d'aide à la communauté fait partie des diverses initiatives mises de l'avant par

les assureurs habitation, automobile et entreprise du Canada pour aider la population à se préparer et à faire face aux catastrophes. Ce programme, qui est offert à l'échelle nationale, permet aux victimes d'une catastrophe d'avoir accès à une intervention rapide sur place en ce qui a trait à l'information sur l'assurance et le traitement d'une réclamation.

À propos du BAC

Le Bureau d'assurance du Canada, qui regroupe la majorité des assureurs de dommages au Canada, offre différents services aux consommateurs afin de les informer et de les accompagner lors de la souscription de leurs assurances automobile ou habitation ou lors d'un sinistre. Pour tout autre renseignement, nous vous invitons à contacter notre Centre d'information sur les assurances au 1-877-288-4321 ou à visiter notre site Web www.infoassurance.ca.

-30-

Renseignements : Julie Bellemare
Conseillère en affaires publiques
Cell. : 514-953-0828